



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

passport

Question écrite n° 76069

Texte de la question

M. Dino Cinieri demande à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, de bien vouloir lui faire connaître la date de mise en service du nouveau passeport biométrique ainsi que le détail du contenu de sa puce électronique.

Texte de la réponse

La mise en circulation des premiers passeports électroniques est intervenue le 13 avril 2006. Ce nouveau dispositif est déployé tant sur le territoire national qu'à l'étranger, en fonction d'un calendrier de déploiement s'étendant jusqu'au mois de juin 2006. Pour ce qui est des données qui sont contenues dans le composant électronique de ce titre, la liste en est fixée par le décret n° 2005-1726 du 30 décembre 2005 relatif aux passeports électroniques. Il s'agit : du nom de famille, des prénoms dans l'ordre de l'état civil, de la date et du lieu de naissance, du sexe et, si l'intéressé le demande, du nom dont l'usage est autorisé par la loi ; de la couleur des yeux, de la taille ; de la nationalité ; du domicile ou de la résidence ou, le cas échéant, de la commune de rattachement de l'intéressé ou de l'adresse de l'organisme d'accueil auprès duquel il est domicilié ; de la date de délivrance et de la date d'expiration du document, de l'autorité qui l'a délivré ; du numéro du passeport. L'image numérisée du titulaire est insérée dans le composant électronique. Celui-ci est une puce sans contact et comporte des sécurités de nature à prémunir le titulaire contre les risques d'intrusion, de détournement et de modification.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76069

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2005, page 9660

Réponse publiée le : 25 juillet 2006, page 7838